



La Médiation Faune sauvage

Rapport d'activité 2020

Étude réalisée grâce aux financements de :



Crédits photographiques de couverture :

Une partie d'une colonie de Grand murin (*Myotis myotis*) - Antoine ROCHE

Corneille noire (*Corvus corone*) - Aurélien AUDEVARD

Effraie des clochers (*Tyto alba*) - Patrice OUVRARD

Rédaction : Antoine ROCHE, Aurélie GONTIER et Jérôme ROGER

SOMMAIRE

Sommaire	1
Introduction.....	2
I. Localisation des appels.....	3
II. Espèces concernées par les appels	4
III. Origine des sollicitations	5
IV. Répartition temporelle des communications	6
V. Motifs des sollicitations	7
VI. Réseau national MFS.....	8
VII. Formation de bénévoles à la MFS.....	8

Introduction

En 2007, le GMHL a alerté les collectivités territoriales du Limousin sur le besoin et l'urgence de remettre en place une action visant à régler les problèmes de médiation avec la faune sauvage de proximité. Différentes structures, conscientes du besoin et de l'ampleur de la demande, ont répondu favorablement à cette sollicitation. Ainsi la DREAL, le Conseil Régional du Limousin puis les Conseils Départementaux de la Corrèze et de la Haute-Vienne ont su faire confiance au GMHL pour prendre en charge les actions de médiation relatives à la cohabitation avec la faune sauvage et ce, vis à vis des espèces pour lesquelles il est compétent (mammifères, reptiles et amphibiens).

Depuis 2014, la médiation concernant les oiseaux a été confiée à la LPO et SOS Faune Sauvage en tant que prestataires.

Les actions du médiateur faune sauvage (MFS), telles qu'elles ont été définies lors des demandes de subventions, consistent à :

- écouter et conseiller la population sur la faune sauvage et les désagréments qu'elle peut occasionner ;
- acheter du petit matériel dans certains cas et pour certains travaux (planches, briques, tuiles, etc.) d'aménagements dans l'objectif d'atténuer les nuisances ;
- mener des actions de communication et de concertation avec les structures de l'aménagement du territoire et avec les acteurs socio-professionnels pour favoriser les niches écologiques de certaines espèces et résoudre les éventuels difficultés de prise en compte de la faune sauvage ;
- former des médiateurs bénévoles locaux afin de démultiplier l'efficacité de l'action de médiation. Puis, au cas par cas, certains bénévoles accompagneront un salarié lors de visites de médiations pour acquérir l'expérience et la confiance nécessaires dans cette activité. A terme, ils seront capables de gérer des médiations en autonomie après que le salarié ait centralisé les appels et effectué la coordination ;
- piloter un groupe de travail composé d'associations locales qui recensera les autres structures locales faisant de la MFS, ou souhaitant développer cette activité afin de dresser et diffuser un annuaire des structures compétentes ;
- finaliser la mise en place d'une plateforme d'échange de documents destinée aux structures médiatrices de toute la France.

Grâce à toutes ces actions, le médiateur faune sauvage permet de mieux faire connaître les espèces et de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'actions concrètes de conservation. L'ensemble de ces objectifs converge vers une meilleure harmonie «Homme-Environnement» et une meilleure valorisation du patrimoine naturel qui est, rappelons-le, l'un des principaux atouts de notre région.

Plusieurs centaines d'appels téléphoniques et mails sont reçus chaque année par nos 3 structures pour des demandes d'informations (sur la reconnaissance d'une espèce, sur leur biologie...) ainsi que pour des demandes de secours à des animaux en détresse. A ce titre, au cours de l'été 2020, les vagues de canicules ont engendré une forte augmentation des appels pour oisillons et chauves-souris en détresse.

Ces appels ne sont pas comptabilisés dans ce rapport. Ici, nous présentons les interventions et actions de Médiation Faune Sauvage, à savoir régler des problèmes de cohabitation entre la faune sauvage et l'Homme.

Est présenté dans ce bilan annuel MFS la synthèse des cas traités par nos 3 associations. Ce sont **312 sollicitations MFS reçues** entre le 6/01/2020 et le 27/11/2020 qui sont ici analysées. Les associations observent pour la première fois depuis longtemps une baisse du nombre de sollicitations (351 en 2019), probablement à cause des perturbations causées par la problématique sanitaire, engendrant une adaptation des conditions de travail et interdisant la permanence téléphonique au GMHL et la LPO (télétravail obligatoire).

I. Localisation des appels

Le département duquel provient le plus d'appels est la Haute-Vienne, comme les années précédente. La Corrèze représente 28% des appels et la Creuse 23%. Cela n'est pas surprenant au regard des proportions de la population humaine par département.

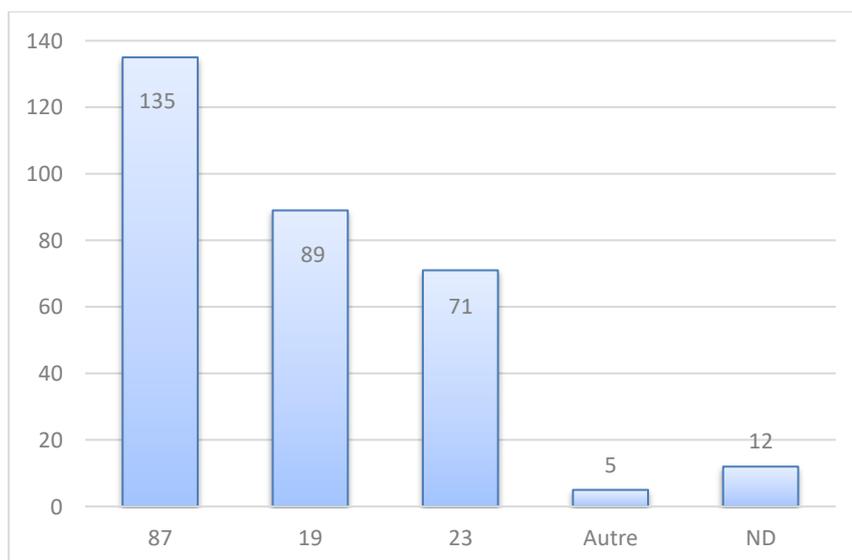


Figure 1 : Répartition des appels reçus pour la MFS selon les départements

II. Espèces concernées par les appels

Ce sont les **passereaux** qui sont majoritaires avec 60 % des appels (187 appels). Les espèces identifiables au rang spécifiques les plus couramment rencontrées sont l'Hirondelle de fenêtre, le Martinet noir, les mésanges bleus et charbonnières, et le Merle noir.

Les **chiroptères** anthropophiles sont responsables de 15 % des appels (47 appels). Bien qu'ils puissent ponctuellement causer de réels problèmes (dégradations, bruit), il s'agit souvent d'une simple inquiétude due à une méconnaissance de la biologie de ces animaux.

Les **rapaces nocturnes** représentent 10 % des sollicitations (31 appels) dont une majorité d'effraies des clochers dont la présence dans le bâti suscite régulièrement des problèmes, sinon des interrogations.

Viennent ensuite les reptiles (serpents) puis les gliridés, les rapaces diurnes et les corvidés avec respectivement 18, 6, 7 et 3 appels soit 6 %, 2 %, 2 % et 1 % des sollicitations. Les autres cas paraissent anecdotiques en termes de fréquence.

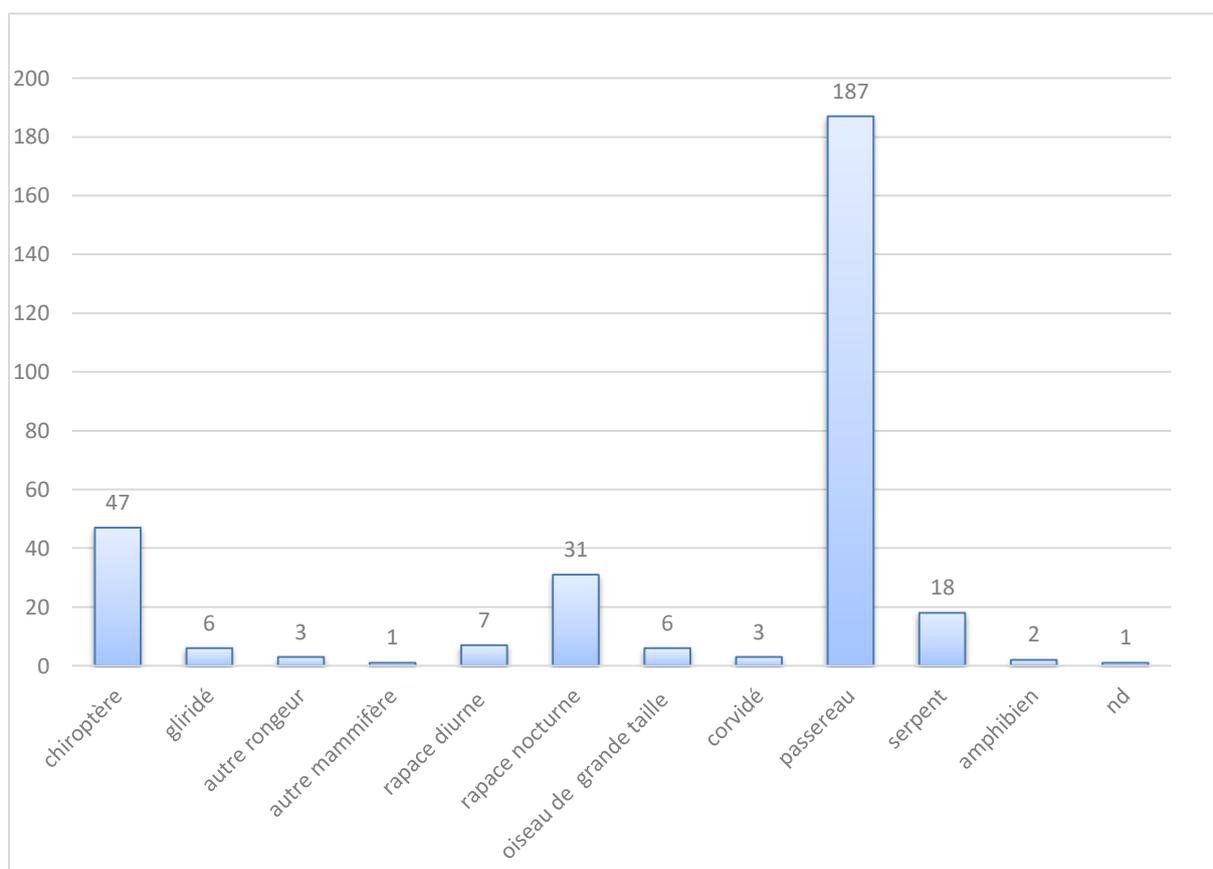


Figure 2 : Répartition des appels reçus en fonction des groupes d'espèces concernés

III. Origine des sollicitations

Comme les années passées, la très grande majorité des communications sont réalisées via le téléphone (93% des cas, Figure 3).

Signalons que les associations ont réalisé 6 déplacements *in situ* afin de mieux cerner la configuration des sites, cerner les enjeux pour les habitants et la faune sauvage afin d'être en capacité de trouver les solutions les plus appropriées. Les conseils prodigués n'en sont que plus précis et adaptés à la situation. Il n'a pas été possible de réaliser autant d'interventions que les années passées (19 en 2019) en raison des mesures sanitaires liées à la COVID-19.

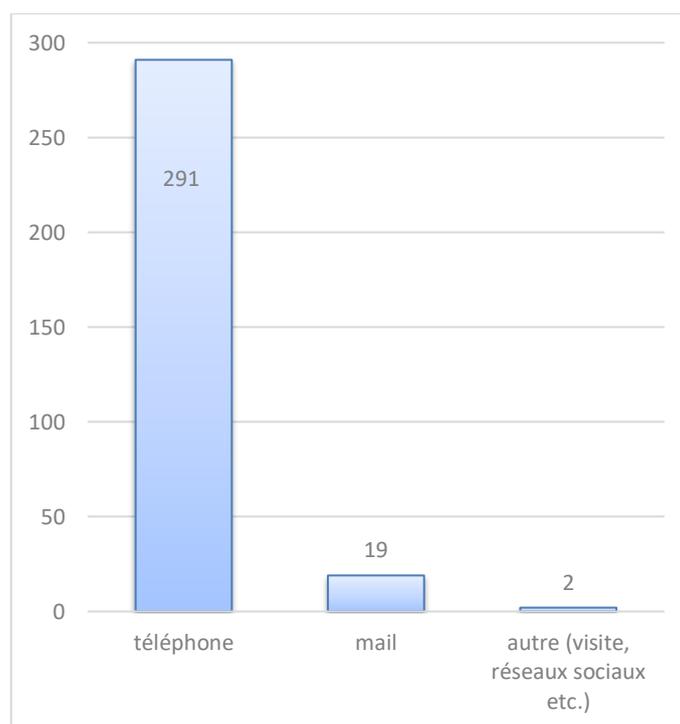


Figure 3 : Répartition des appels reçus en fonction du moyen de communication

IV. Répartition temporelle des communications

Comme les années précédentes et comme dans toutes les régions où existe l'équivalent d'un service MFS, l'activité s'accroît au printemps pour atteindre un maximum autour du mois de juillet (Voir Tableau 1 et Figure 4). Cela s'explique par le fait que les espèces concernées par la MFS (cf. II.) voient leur activité augmenter à ces périodes :

- les passereaux nidifient à partir du printemps plus ou moins tardivement selon les espèces, suivis par les rapaces et les autres espèces de grandes tailles ;
- les chauves-souris anthropophiles se rassemblent progressivement à la fin du printemps dans le bâti pour reformer les colonies de mise bas et d'élevage des jeunes. Elles quittent généralement ces lieux courant août ;
- les serpents adultes accroissent leur activité du printemps à l'automne ; les serpents juvéniles explorent de nouveaux territoires en fin d'été.

La phénologie des différentes espèces explique donc la majorité de cette variabilité intra-annuelle. Mais les périodes caniculaires ont accentué les problèmes de cohabitation : toute la faune doit s'adapter à ces conditions de stress pouvant représenter un danger. Elles peuvent effectuer des replis thermiques vers des zones plus fraîches. Les intrusions dans l'habitat humain sont alors plus fréquentes.

Tableau 1 : Répartition des appels reçus par mois et par structure

mois	GMHL	LPO Lim	SOS FS	total
1	2	3	4	9
2	6	1	8	15
3	1	2	24	27
4	2		23	25
5	10	1	26	37
6	17	2	26	45
7	18	3	25	46
8	9	5	28	42
9	7	11	21	39
10	4	4	13	21
11	2	1	3	6
total	78	33	201	312

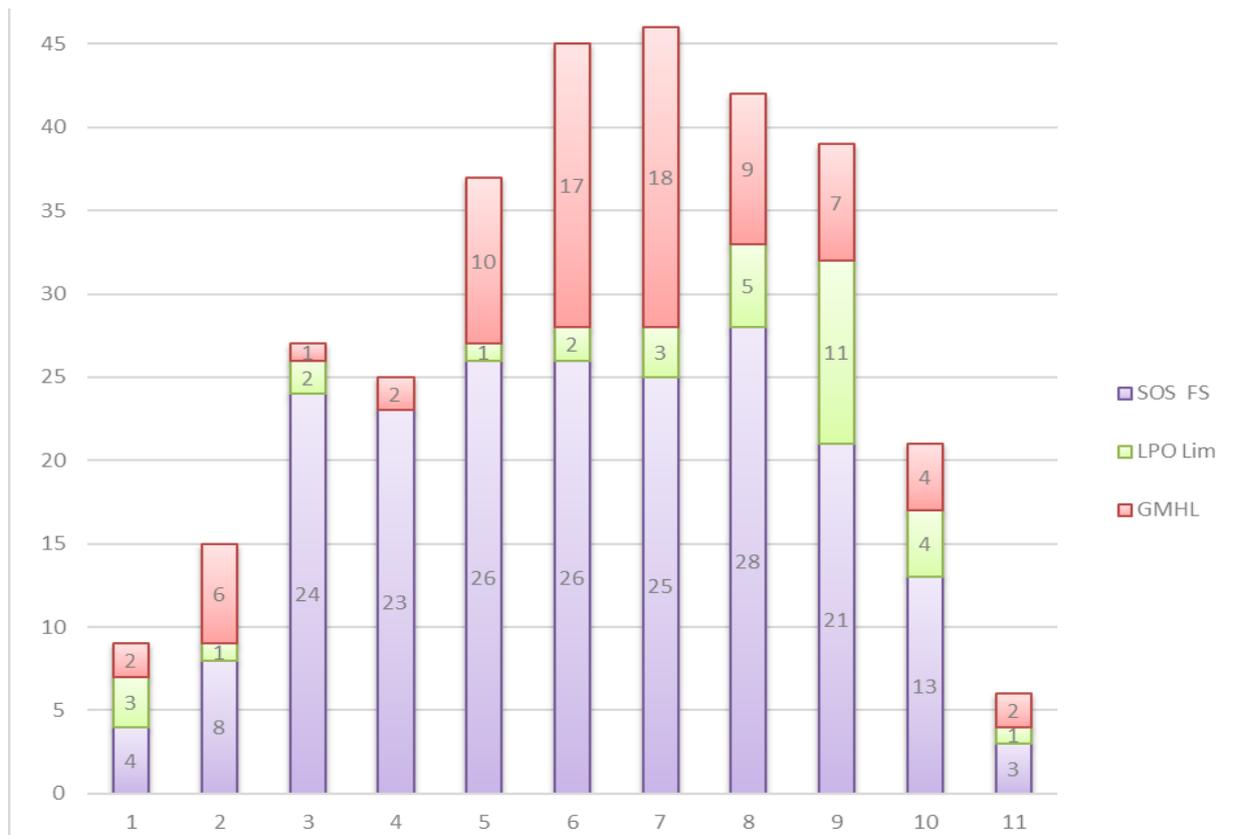


Figure 4 : Répartition des appels reçus par mois et par structure

V. Motifs des sollicitations

Les motifs d'appels peuvent être regroupés en 3 grandes catégories :

- Réels problèmes de **nuisances** : dans ces cas-là, la présence d'animaux sauvages engendre ou peut engendrer des problèmes de saletés, d'odeurs, de dégradation des biens ou de bruit. Leur intensité est très variable selon la configuration du bâtiment et les caractéristiques techniques des matériaux, selon l'espèce, la période et l'effectif présent, etc.
- **Peur** : dans ces cas, les personnes qui sollicitent le médiateur faune sauvage sont très inquiètes, voire phobiques quant à la simple présence d'un certain type d'animaux. Il faut alors les informer de la réalité ou non du danger et leur faire comprendre qu'il est interdit d'exporter les animaux sauvages mais qu'il est tout à fait possible de continuer à coexister. Cette tâche demande un savoir-être et une bonne appréhension des mécanismes de la peur.
- **Demande d'informations** diverses : C'est la catégorie la plus hétéroclite et celle qui engendre le plus grand nombre de sollicitations, avec plus des 2/3 du total. Cela est nécessaire dans les cas où une cohabitation est souhaitée par les personnes (contrairement aux catégories précédentes pour lesquelles la cohabitation est subie).

Il s'agit alors d'informations apportées par nos soins, afin que les personnes puissent accueillir et vivre en bonne harmonie avec la faune sauvage : comment accueillir la faune sous son toit, sur sa propriété, comment aider la faune en hiver, comment éviter de mettre en danger les espèces présentes par exemple lors de travaux, etc.

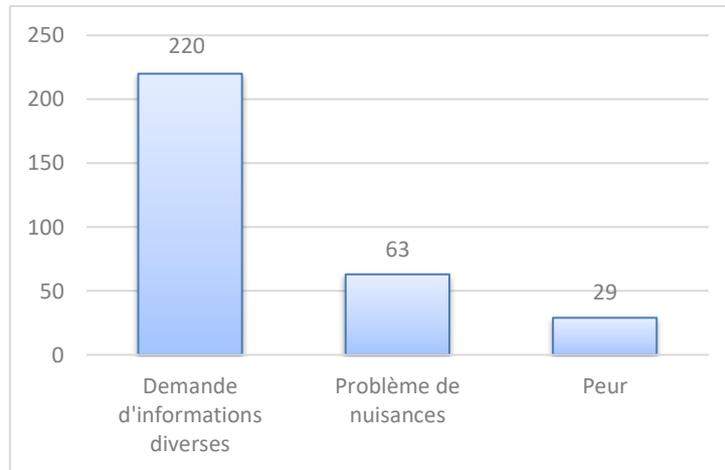


Figure 5 : Répartition des appels reçus par type de motif (nombre d'appels ; proportion)

VI. Réseau national MFS

En mars 2020, une [plateforme Google Drive](#) a été conçue et alimentée par le GMHL de manière à créer un outil de partage de documents relatifs à la MFS. La démarche a été annoncée à un grand nombre de structures locales effectuant de la MFS. Malheureusement, une seule structure (SFEPM) a alimenté également la plateforme avec des documents. Le GMHL ne peut qu'encourager les acteurs à contribuer aux outils proposés, même s'ils étaient demandés par nombre d'entre eux et que cela rendrait les actions de chacun plus efficaces.

Le réseau national MFS n'est pas encore formé mais il semble imminent que les têtes de réseaux nationales commencent à davantage travailler ensemble sur ces sujets.

VII. Formation de bénévoles à la MFS

Le GMHL a réalisé 3 sessions de formations début 2020 auprès de 25 bénévoles. Le contenu de ces formations est joint au présent bilan d'activités. L'objectif est de donner les bases pour que des bénévoles puissent ensuite accompagner le médiateur référent et prendre des cas en charge. Les contraintes sanitaires de cette année particulière ont malheureusement largement freinés cette dynamique.